

Note aux parents d'élèves et aux élèves



Le proviseur  
Service  
Secrétariat de Direction  
Dossier suivi par  
Séverine CASTANIER

Téléphone  
04 90 34 12 18  
Mél.

ce.0840046u@ac-aix-  
marseille.fr

7 Cours Aristide Briand  
84100 ORANGE

[www.lyc-briand-orange.ac-  
aix-marseille.fr](http://www.lyc-briand-orange.ac-aix-marseille.fr)

Objet : **GESTION des CAS de COVID**

Réf. Foire aux questions, Ministère Education Nationale en date du 02/09/2020, Fiches stratégiques de gestion des cas de COVID, Rectorat Aix-Marseille en date du 31/08/2020, Cellule covid19, DSDEN de Vaucluse, Article R. 421-10 du code de l'éducation permettant au chef d'établissement de prendre toute mesure utile pour garantir la sécurité des élèves et le bon fonctionnement de l'établissement, Décret n°89-122 du 24/02/1989 donnant droit au chef d'établissement de ne pas admettre dans l'EPL un élève présentant de tels risques.

Un cas positif asymptomatique de COVID confirmé a été signalé ce matin à l'établissement pour une élève.

Le protocole conforme à la réglementation en vigueur est mis en place.

L'autorité académique a été informée immédiatement et l'Agence Régionale de Santé prend en charge la gestion du cas et les suites données.

L'élève est éloignée de l'établissement temporairement ainsi que les « cas contact » (élèves et personnels) que nous avons informés immédiatement.

**Si vous n'avez pas été informés personnellement vous n'êtes pas concernés par cette mesure.**

Pour rappel du Ministère : « Si vous ou un membre de votre foyer présente des symptômes évocateurs de la COVID-19, est en attente d'un test ou présente un test positif, même asymptomatique, je vous remercie de ne pas vous présenter dans l'établissement » et d'en informer l'établissement sans délai.

**Si vous n'êtes pas concernés personnellement, la scolarité doit être poursuivie comme prévue dans l'emploi du temps et vous n'avez pas à entreprendre particulièrement un test de dépistage.**

Seulement pour les élèves concernés et momentanément éloignés de l'activité scolaire en présentiel, la continuité pédagogique sera assurée en distanciel. Les précisions concernant les modalités de cette continuité seront communiquées aux familles concernées.

Je sais pouvoir compter sur votre discernement et sur la relation de confiance établie dans la gestion de cet évènement.

Orange, le 09/09/2020  
Anne-Marie GLEYZE, Proviseur

